

## **Délibération relative au plan d'actions des Chambres d'agriculture sur les produits phytosanitaires**

La Session, réunie le 22 novembre 2019, rue des Roquemonts à CAEN, sous la présidence de Monsieur Sébastien WINDSOR;

Constatant que le quorum est atteint,

### **CONSIDERANT :**

- la mission confiée aux Chambres d'agriculture à l'article 85 de la Loi *EGALIM* de contribuer à la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- le positionnement des Chambres d'agriculture de Normandie intitulé « Réduire l'impact des phytosanitaires et préserver le revenu des agriculteurs » annexé à cette délibération ;
- la mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2021 d'un nouveau conseil, « conseil stratégique à l'utilisation des produits phytosanitaires », obligatoire dans le cadre du renouvellement du Certiphyto ;
- la nécessité de renforcer la lisibilité des actions conduites en particulier sur le conseil individuel et collectif ainsi que sur la formation des agriculteurs et des conseillers ;
- l'importance des moyens à déployer pour conduire ces actions et l'intérêt de conduire celles-ci de façon coordonnée sur le territoire normand ;
- les orientations et la responsabilité confiée aux Chambres d'agriculture sur certaines d'entre elles au sein de la feuille de route Ecophytos 2+ examinée et amendée lors de la COREAMR du 24 octobre 2019,

### **Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE :**

- d'acter le plan d'actions des Chambres d'agriculture sur les phytosanitaires afin de renforcer l'accompagnement à la transition réalisé auprès des agriculteurs, avec une volonté de maintenir la performance économique des exploitations agricoles ;
- d'agir de manière coordonnée et mutualisée au sein du réseau des Chambres d'agriculture tant dans le partage de ressources existantes que dans la construction ou la mise en œuvre de ressources et méthodes nouvelles ;
- de présenter régulièrement en Session des Chambres d'agriculture les résultats du déploiement des actions sur la mandature 2019-2025, notamment sur
  - ✓ l'accompagnement de collectifs autour de la transition des systèmes de production, économiquement performants et avec une réduction de l'usage des produits phytosanitaires,
  - ✓ la réalisation de conseils stratégiques à l'utilisation des produits phytosanitaires, en test à partir de 2020, puis en déploiement à compter de 2021,
  - ✓ la formation des conseillers sur l'approche conseil stratégique phytosanitaire.

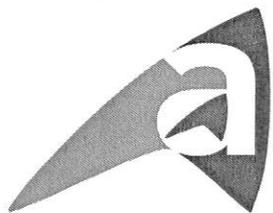
Fait à Caen, le 22 novembre 2019

Le Président



Sébastien WINDSOR





**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRES D'AGRICULTURE  
NORMANDIE

# **Réduire l'impact des phytosanitaires et Préserver le revenu des agriculteurs**

## **Les Chambres d'agriculture de Normandie**

- **s'engagent.**
- **demandent à leurs conseillers de développer un conseil stratégique axé sur la multi-performance, incitatif et ambitieux, intégrant l'enjeu des phytosanitaires.**
- **favorisent l'échange et la communication sur l'évolution des pratiques.**

# L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL

## Les Chambres d'agriculture de Normandie s'engagent.

- **Elles orientent prioritairement leurs actions et leurs services pour des systèmes de cultures moins consommateurs en phytosanitaires et une meilleure maîtrise des solutions alternatives.**
  - Mise en place d'un programme d'expérimentation renforcé spécifique avec recherche d'accompagnement par des financeurs mobilisés sur le sujet
  - Accompagnement des agriculteurs via le conseil et renforcement de la formation
  - Organisation de démonstrations de matériels (co-organisées ou non)
  - Consolidation de la force d'accompagnement des agriculteurs qui s'engagent en agriculture biologique ou toute forme d'agriculture diversifiée (agriculture intégrée, de conservation, ...)
  - Incitation des agriculteurs à s'informer et tester les solutions alternatives, en donnant priorité aux situations particulièrement sensibles.
  -
- **Elles se mobilisent pour créer une dynamique favorable sur le territoire Normand**
  - Coordination des différents acteurs quelles que soient l'échelle territoriale et l'action engagée
  - Engagement auprès des décideurs politiques et économiques, pour développer des dispositifs incitatifs pour l'agriculteur
  - Sollicitation des filières pour, ensemble, rechercher et rendre visible la valorisation économique des pratiques favorables à la réduction ou la suppression des phytosanitaires

### **ZOOM Les groupes d'agriculteurs, pivots de l'action**

- Sensibilisation et incitation des groupes à tourner leurs travaux vers l'étude de l'évolution des systèmes de cultures
- Développement des groupes avec des contrats d'objectifs (30 000, GIEE,...)
- Engagement des exploitants vers un raisonnement à l'échelle du territoire dans lequel s'inscrit leur exploitation. Propositions d'actions et accompagnements en lien avec les points d'amélioration identifiés

# L'ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS

**Les Chambres d'agriculture demandent à leurs conseillers de développer un conseil stratégique axé sur la multi-performance, incitatif et ambitieux, intégrant l'enjeu des phytosanitaires.**

- **Le conseiller doit, en toute situation, élargir le cadre de réflexion de son client et l'amener vers une réflexion stratégique à moyen terme.**
- **En accompagnement individuel ou au sein de groupes, il doit promouvoir les solutions alternatives qui fonctionnent, en restant attentif à l'efficacité économique, en particulier dans les situations à problème technique ou à enjeu environnemental.**

## **Pour cela,**

- Un accompagnement personnalisé des conseillers sera organisé afin de permettre à chacun d'adapter ses conseils conformément aux engagements politiques pris
- Des méthodes d'animation des équipes seront déployées pour faciliter la collaboration, l'interaction entre conseillers, ainsi que l'échange avec les élus sur ces nouveaux enjeux
- Les conditions (cadre juridique, méthode de conseil...) permettant aux conseillers de pratiquer sereinement un conseil incitatif et ambitieux seront recherchées.

# LA COMMUNICATION

## Les Chambres d'agriculture favorisent l'échange et la communication sur l'évolution des pratiques.

### AGRICULTEURS, "des solutions sont possibles "

---

- Mise en place de plateformes d'expérimentation et démonstration de systèmes de cultures pour chercher et tester les évolutions possibles, les évaluer techniquement et économiquement,
- Valorisation des solutions techniques déjà testées et déployées
  - Témoignages d'agriculteurs
  - Résultats obtenus au sein des groupes travaillant l'agro-écologie (DEPHY, GIEE,...)
  - Fiches du "contrat de solutions" élaboré par les organisations professionnelles et la recherche
- Accompagnement des agriculteurs volontaires et leurs partenaires pour organiser une communication de proximité (portes ouvertes....)

### CITOYENS et CONSOMMATEURS, "Il se fait des choses en région, parlons-en!"

---

#### Rendre visibles les efforts engagés par les agriculteurs par

- La mobilisation de chaque élu porteur de messages clairs et positifs sur le terrain
- L'accompagnement des agriculteurs pour amplifier leur communication : ouverture des fermes au grand public, présence sur les réseaux sociaux, proposition régulière de contenus aux médias ...
- La mise en œuvre d'actions de communication en partenariat avec les collectivités de proximité (communes, communautés de communes)